

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr. :
GENERALE

S/2664
14 juin 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Projet de résolution soumis par le représentant de l'Union
des Républiques socialistes soviétiques le 16 juin 1952

ADOPTION D'UNE RECOMMANDATION A L'ASSEMBLEE GENERALE TENDANT
A L'ADMISSION SIMULTANEE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DES 14 ETATS QUI ONT PRESENTE DES DEMANDES A CET EFFET

Le Conseil de sécurité,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre simultanément à l'Organisation des Nations Unies les Etats énumérés ci-après, qui ont présenté des demandes d'admission : Albanie, République populaire de Mongolie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Finlande, Italie, Portugal, Irlande, Transjordanie, Autriche, Ceylan, Népal et Libye.

